

N°55

Objet :

COMITE SOCIAL
TERRITORIAL (CST)
COMMUN VILLE & CCAS -
RECONDUCTION

Rapporteur :

M. Baptiste KHUN

Date de la Séance :

3 JUIN 2026

Date de la Convocation :

28 MAI 2026

Date d'affichage de la
convocation :

28 MAI 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 3 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	Jacques TANGUY
Suzanne JAUNET	pouvoir à	François DAZELLE
Roger TENNEREL	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Clarisse BONARO	pouvoir à	Gisèle BLANC
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Mourad MERGUI	pouvoir à	Carlos LOPES

Etaient absents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 06

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Evelyne BEAUDICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 01/07/2026

N° 55

OBJET : COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN VILLE & CCAS - RECONDUCTION

Rapporteur : Mr Baptiste KHUN

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique, dont les articles L.251-5 et L.251-7, et R.211-29 à 31,
VU la délibération du Centre Communal d'Action Sociale d'Achères du 26 mai 2026, approuvant la reconduction d'un Comité Social Territorial commun avec la Ville d'Achères,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 26/05/2026

Considérant les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé au 1^{er} janvier 2026, au nombre de 487 pour la Commune d'Achères et de 21 pour son CCAS, soit un total de 508 agents, permettant la création d'un Comité Social Territorial commun,
Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun/unique, dans toutes ses formations, compétent pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS d'Achères et en rattachement à la Mairie d'Achères,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : CRÉE un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Ville et du CCAS d'Achères.

ARTICLE 2 : DIT que ce Comité Social Territorial sera placé auprès de la Commune d'Achères et qu'information en sera donnée au Président du CIG de la Grande Couronne.


ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Achères, le 3 juin 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 12/06/2026

Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
PGS

Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE

